



Liberté • Égalité • Fraternité

PRÉFET DE LA DRÔME



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DRÔME

Valence, le 8 juillet 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### AGRICULTURE : BROYAGE DES PAILLES

Les fortes intempéries qui ont touché la Drôme le 15 juin 2019 ont très fortement impacté les surfaces en céréales à paille, mettant à mal les ressources propres des éleveurs de la zone touchée par cet épisode météorologique, mais aussi les possibilités d'approvisionnement auprès des céréaliers voisins.

Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture et le Préfet de la Drôme recommandent aux producteurs de céréales à paille du secteur de ne pas broyer les pailles pour pouvoir les mettre à disposition des éleveurs impactés.

Ce réflexe pratique et solidaire entre agriculteurs est privilégié, afin d'éviter de prendre des mesures réglementaires.